Le 10 octobre 2017 s'est tenu au Conseil de l'Europe un débat organisé par la Conférence des OING en collaboration avec la Fiacat (Fédération internationale de l'Action pour l'abolition de la torture – www.fiacat.org)

## Un retour de la peine de mort en Europe : menace réelle ou fiction populiste ?

Après les cérémonies d'ouverture et divers mots d'accueil des personnalités présentes, dont le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, trois thèmes ont été proposés à la réflexion des personnes présentes.

- Évaluation des risques d'un retour de la peine de mort en Europe.
- Fondement de la lutte contre la peine de mort et les défis actuels.
- Outils face à la menace d'un retour de la peine de mort en Europe.

L'abolition de la peine de mort est une condition à l'adhésion au Conseil de l'Europe. Les traités qui y font référence, ont été plusieurs fois modifiés et renforcés. En l'état actuel, tous les pays membres ayant ratifié ces traités, ont en même temps accepté l'interdiction de réintroduire la peine de mort une fois abolie, même en cas de changement de gouvernement. En Europe, un dernier pays, la Biélorussie, continue cette pratique et n'est pas membre du Conseil de l'Europe.

L'abolition a été décidée dans tous les pays par les élites politiques et non après consultation populaire. Ils considéraient cette position comme dégradante pour les citoyens. Les erreurs judiciaires sont une des principales raisons qui ont conduit à l'abolition.

Laisser en vie l'assassin l'oblige à garder un regard sur ce qu'il a fait.

Il est à noter que dans les pays où la décision a été prise, la criminalité n'a pas augmenté. Ce n'est donc pas ce qui motive à user de cette peine, mais bien plutôt une question de vengeance « œil pour œil », une vie pour une vie. D'autres invoquent des raisons économiques, on ne dépensera pas l'argent public pour les criminels.

La délégation Biélorusse présente, a expliqué que très peu d'exécutions avaient été effectuées dans leur pays ces dernières années, que les femmes enceintes et les enfants en étaient exemptés, que cette peine était prononcée en cas de crimes particulièrement graves seulement. Ils ont fait ainsi, me semble-t-il, la plus belle démonstration de son inutilité.

L'éducation de la jeunesse, le dialogue avec les citoyens, seraient les meilleurs moyens de faire accepter et comprendre le bien fondé de l'abolition de la peine de mort, à un moment où au sein de la population et dans certains pays membres une demande de la rétablir devient plus forte.

Il semble que les victimes d'attentats et de crimes, si elles sont correctement prises en charge par la collectivité, ne revendiquent pas la peine de mort pour leurs agresseurs. Cette remarque d'un participant pourrait être un axe de réflexion.

Une exposition de peintures : « Dessine-moi l'abolition » était proposée ce jour-là dans le Foyer de l'Hémicycle.

Texte rédigé par Marie-Hélène Brun